

DROIT DES PATIENTS : DOMMAGES LIES AUX SOINS

by *santest*



Comme l'exprime L'HAS : « L'annonce d'un dommage associé aux soins consiste avant tout à établir un espace de dialogue entre soignant et patient visant à maintenir ou restaurer une véritable relation de confiance. Elle s'inscrit également plus largement et durablement dans une démarche d'amélioration des pratiques professionnelles, contribuant ainsi au développement d'une culture de sécurité des soins »

Objectifs

- Être en capacité de mettre en œuvre le dispositif d'information du patient selon le code de santé publique (loi Kouchner).
- Comprendre les enjeux juridiques et réglementaires pour l'institution.
- Savoir mettre en œuvre les conditions appropriées pour établir un dialogue et donner les explications adaptées au patient.
- Connaître les différentes responsabilités juridiques, appréhender le concept de faute et leur typologie.
- Connaître le mécanisme de réparation et les différents postes de préjudice.
- Comprendre les mécanismes des événements indésirables graves.

Contenu de la formation

- Le droit des patients :
 - La loi du droit des patients de 2002 : Apport théorique (consentement, secret, droit à l'information, accès au dossier, droit à recevoir des soins en confidentialité, exercice des visites et de la religion ...), droits des patients particuliers : étrangers, détenus, mineurs, cas pratiques.
 - Personne de confiance.
 - Directives anticipées et soins palliatifs.
 - Refus de soins : cas du professionnel et du patient.
 - Médiation et relation avec les usagers.
 - Péril et urgence : comparaison des notions.
 - Relation avec les autres institutions (police, justice, PMI, experts, assurance...) et le rôle de l'Ordre.
 - Laïcité de l'acte médical et équipe de soins.
 - Partage de responsabilité en équipe et le cas des étudiants.
- Le dommage lié aux soins : la réalisation d'un événement indésirable grave associé aux soins :
 - Les événements indésirables : définitions et classifications.
 - Les procédures de signalement et l'analyse des EIAS.

Méthodes pédagogiques

Méthodes actives et participatives avec exposés théoriques.

Une documentation pédagogique sera mise à disposition de chaque participant.

Évaluation

Une évaluation en fin de formation sous forme de questionnaire permet de mesurer l'atteinte des objectifs et la satisfaction des stagiaires. Un tour de table en début et fin de formation sera également effectué

Attestation du suivi de la formation

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation individuelle à son issue.

Public :

Personnel soignant

Aucun prérequis.

Durée : 2 journées de formation soit 14h

Tarif : sur devis, nous contacter

Délais d'accès : 1 mois sous réserve de disponibilités communes